

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE FEURS

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°ST-2025-AR02 en date du 19 septembre 2025, Madame le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de FEURS. Le PLU régleme le droit des sols sur le territoire communal.

La personne responsable du Plan Local d'Urbanisme est la commune de Feurs, représentée par son maire Madame Marianne DARFEUILLE. Toute information relative à la révision du plan local d'urbanisme peut être demandée auprès de la Mairie de Feurs – 4bis Pl. Antoine Rivet 42110 FEURS - 04 77 27 40 20 ou par courrier électronique à : mairie.urbanisme@feurs.fr

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Les pièces administratives liées à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme dont l'arrêté d'ouverture d'enquête ;
- Une note de présentation non technique, conforme à l'article R. 123-8 2° du code de l'environnement ;
- Les avis des personnes publiques associées et consultées, l'avis de la MRAE et les réponses apportées par le maître d'ouvrage et l'arrêté préfectoral pour ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCOT applicable ;
- Le projet de Plan Local d'Urbanisme comprenant : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement écrit et graphique incluant la liste des emplacements réservés et les annexes.

Le projet de plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale intégrée dans le rapport de présentation.

Par décision n°E25000132/69 en date du 6 aout 2025 du Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Michel ZOBOLI Ingénieur Civil Divisionnaire Défense en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Pierre GRETHA retraité territorial en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Feurs pendant une durée de 34 jours consécutifs du 13/10/2025 à 14h00 jusqu'au 15/11/2025 à 12h00, à la mairie de Feurs – 4bis Pl. Antoine Rivet 42110 FEURS.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- en version numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6690>
- en version papier consultable gratuitement à la mairie dde Feurs, à l'adresse susvisée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 08h30 à 12h00.

Un poste informatique sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Feurs, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, afin de permettre la consultation du dossier et de transmettre ses observations et propositions aux adresses suivantes : <https://www.registre-dematerialise.fr/6690> ou enquete-publique-6690@registre-dematerialise.fr en précisant « à l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur ».

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir, dans des délais raisonnables, copie de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande devra être adressée à Mairie de Feurs à l'adresse susvisée ou par courrier électronique à l'adresse : mairie.urbanisme@feurs.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- Sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie de Feurs aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Ou auprès du commissaire enquêteur aux jours et heures de ses permanences en mairie de Feurs :
 - o Le lundi 13 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 ;
 - o Le mercredi 29 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 ;
 - o Le samedi 15 novembre 2025 de 9h00 à 12h00.
- Ou sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/6690>,
- Ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6690@registre-dematerialise.fr en précisant « à l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur »,
- Ou par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Feurs – 4bis Pl. Antoine Rivet 42110 FEURS.

Les observations et propositions écrites et orales du public, reçues par le commissaire enquêteur et celles transmises par voie postale ou par voie électronique seront consultables à la mairie de Feurs, siège de l'enquête publique et/ou sur le registre dématérialisé.

L'avis d'ouverture de l'enquête publique est publié par la commune de Feurs, en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département de la Loire.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis sera publié sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6690>, sur le site internet www.feurs.org et par affichage à la mairie.

Au terme de l'enquête publique, le registre d'enquête publique est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur transmet à la commune, dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le dossier et le registre d'enquête, ainsi que son rapport.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Feurs, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet de la commune de Feurs (www.feurs.org).

Le Maire, Marianne DARFEUILLE